



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h40 par Mme D'Isidoro, Principale du collège

Mme D'Isidoro souhaite la bienvenue aux membres du CA et présente les excuses de Mme Varlet, Mme Bliaux, Mme Legrand et M. Carreau

REUNION PLENIERE

I. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation du RI du CA. Le RI ne suscite aucune observation

↳ Le RI du CA est adopté à l'unanimité par les 20 membres présents

II. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme D'Isidoro présente les différentes instances émanant du CA et leurs missions. Répartition des membres au sein des différentes instances :

- Commission permanente
- Conseil de discipline
- Commission hygiène et sécurité
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Commission de fonds social
- Commission éducative

III. PRESENTATION DES RESULTATS DES ELECTIONS

- Représentants des parents d'élèves
6 postes à pourvoir : 6 parents élus titulaires + 6 parents élus suppléants
Taux de participation : 44,42 %
- Représentants des personnels enseignants et d'éducation
6 postes à pourvoir : 6 personnels élus titulaires + 5 personnels suppléants
Taux de participation : 64,52%
- Représentants des personnels administratifs ou techniques, ouvriers et de service, personnels sociaux et de santé
2 postes à pourvoir : 2 personnels élus titulaires + 2 personnels élus suppléants
Taux de participation : 76,92 %
- Représentants des élèves
2 postes à pourvoir : 2 élèves élus titulaires + 2 élèves élus suppléants
Taux de participation : 90,90 %

REUNION DU CA (18h00)

Mme Bauer accepte de prendre le secrétariat de la séance

I. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CA DU 20/09/2018

Le Compte rendu ne suscite pas d'observations.

↳ Le procès-verbal du CA du 20/09/2018 est adopté à la majorité (17 voix pour) et 3 absentions

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme D'Isidoro propose deux modifications :

1. Aborder le point 10 (registres de sécurité) après le point consacré à l'épreuve du brevet
2. De ne pas aborder le point 9 (sorties et voyages pédagogiques). Motifs : l'ensemble du projet sorties et voyages pédagogique fera l'objet, comme l'année précédente d'une présentation avant les vacances de Noël. D'autre part, la finalisation du projet de voyage à Rome nécessite encore quelques jours de travail.

Les modifications sont acceptées

↳ L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité par les 20 membres présents.

III. MODALITES D'UTILISATION DES IMP ATTRIBUEES A L'ETABLISSEMENT

Mme D'Isidoro présente la répartition des 4 IMP attribuées au collège pour l'année scolaire (répartition établie lors du conseil pédagogique du 12 novembre 2018)

- 1 IMP : Coordination discipline technologie : Mme DENEKRE
- 1 IMP : Référent numérique : M. PEDOUX
- 0,5 IMP : Référent culture : Mme ROBIN
- 0,5 IMP : Référent DEVOIRS FAITS : Mme FETET
- 0,5 IMP : Coordination discipline EPS : M. NOUVIAN
- 0,5 IMP : Développement des partenariats : Mme GERMAIN

Les missions particulières et leur mode de répartition ne suscitent pas d'observations.

↳ Les missions et le mode de répartition des IMP reçoivent un avis favorable des 20 membres présents

IV. PRESENTATION DE LA LETTRE DE MISSION DU REFERENT NUMERIQUE

M. Pedoux présente aux membres du CA ses principales missions en tant que référent TICE. Promouvoir l'accès au numérique par : gestion des ordinateurs des professeurs, de la salle de communication, gestion des plateformes, du site du collège, de la classe mobile de tablettes et aide lors des évaluations numériques.

La lettre de mission de M. Pedoux ne suscite pas d'observation.

V. MOYENS ATTRIBUES ET MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

Le collège a été doté de 149 HSE. Les membres du CA ont reçu le tableau recensant l'ensemble des créneaux mis en place par niveaux. Le collège recense 128 élèves inscrits au dispositif.

Mme D'Isidoro explique les deux façons de s'inscrire à DEVOIRS FAITS : élèves volontaires et élèves positionnés par les enseignants lors des bilans de fin d'année (juin) et des pré-conseils (octobre).

Un inspecteur général viendra en cours d'année rencontrer les élèves et les personnels encadrant le dispositif.

L'après-midi du mercredi 05 décembre sera consacré à une réflexion collective sur le travail personnel en général et sur DEVOIRS FAITS en particulier. L'objectif étant d'élaborer une méthodologie qui pourrait être partagée par les élèves, les parents et les intervenants dans le dispositif.

18h45 : Arrivée de Mme Laporte

VI. ATTRIBUTION DE MOYENS : CDCC, ACTIVITES PERI-EDUCATIVES, CLASSE EXPERIMENTALE

Projets

- 30 HSE : Projet déposé « maîtrise de la langue et lutte contre l'illettrisme »
- 52,5 HSE : Projet déposé « Enseignement de l'allemand à l'école élémentaire »
- 2HSA : Atelier scientifique
- 1 subvention de 1074 € (sur une dépense prévisionnelle de 1790 €) pour le projet « Création d'une bande dessinée : récit d'aventure sur le thème de la forêt » - 537€ Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC des Hauts de France, 537€ Département de l'Aisne
- Fondation de France : 12500 € pour le projet de création de la 4^{ème} Evodia
- 54 HSE Cardie : projet innovant : Classe expérimentale 4^{ème} Evodia
- 145 HSE : activités péri-éducatives : 7 projets financés (pause méridienne)

VII. EPREUVE ORALE DU BREVET : MODALITES DE PREPARATION ET D'EVALUATION DES ELEVES DE 3^{ème}

Epreuve importante notée sur 100 points, accessible à tous les élèves

Les modalités présentées ont été fixées dans le cadre du conseil pédagogique du 12 novembre 2018 :

- Présentation de l'épreuve aux élèves : avant les vacances de Noël par les PP : attendus, objectifs, les sujets possibles (ensemble des projets menés sur le collège, œuvres liées aux programmes, ...)
- Propositions des sujets validés par les enseignants : premières semaines de janvier
- Jeudi 24 janvier 2019 : lancement du tutorat (heure banalisée en S3). 1^{ère} rencontre entre les élèves et les professeurs-tuteurs
- Entraînement à l'épreuve orale : dans les conditions de l'examen : en avril 2019
- L'Epreuve orale du brevet pourrait se dérouler mercredi 05 juin 2019 (date à confirmer)

19h00 : départ de M. Ferreira et de Marie-Amélie Camus

VIII. REGISTRES DE SECURITE

Mme D'Isidoro rappelle aux membres du CA l'importance du volet sécurité : réflexion au sein de l'établissement menée en collaboration de partenaires, mise en place d'outils, de procédures impliquant toute la communauté éducative. Elle rappelle plusieurs points :

- Maintien du Plan Vigipirate : niveau 2
- 1^{er} PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) : « RISQUES MAJEURS » depuis 2002
- 2^{ème} PPMS « ATTENTAT-INTRUSION » : rentrée 2018
- Diagnostic de sécurité
- Nouvelle application « RASSEMBLEMENT » : rentrée 2018
- Equipement de tous les établissements d'un système d'alarme différencié. Le collège sera équipé de cette nouvelle alarme dans les mois qui viennent.
- Assistant de prévention pour le collège : M. Claret

- Obligation de rassembler 2 fois par an la commission hygiène et sécurité

Mme D'Isidoro présente ensuite les différents registres de sécurité

- Registre santé et sécurité au travail avec fiches de signalement,
- Document unique d'évaluation des risques
- Registre de sécurité incendie mis à jour à chaque exercice
- Registre spécial destiné au signalement d'un danger grave et imminent

Départ de Soline Kowalski et d'Axel Dandoy

IX. AFFAIRES FINANCIERES ET DE GESTION

- Délégation de compétences du CA à la Commission permanente

Mme D'Isidoro propose de déléguer la partie sorties et voyages scolaires à la commission permanente pour la durée du CA. Motif : amener plus de souplesse en cas de sorties organisées en cours d'année. Evite d'attendre le prochain CA. Soumis aux mêmes obligations de transmission que les délibérations du CA. Les décisions prises sur délégation devant être communiquées à tous les membres du CA

Ce point n'apportant plus de questions il est mis au vote

↳ La délégation de compétences est votée à l'unanimité par les 17 membres présents

La commission permanente se réunira jeudi 13 décembre 2018 à 17h15

- **Délégation de signatures**

La principale propose aux membres du CA l'autorisation de déléguer sa signature à Mme Fleury. Cette délégation, valable pour la durée du CA, concerne :

- Les commandes nécessaires au fonctionnement et à l'équipement du collège d'un montant inférieur à 300 € hors commandes alimentaires auxquelles aucune limite n'est imposée
- La certification du Service Fait sur l'ensemble des factures

Ce point n'apportant pas de questions il est mis au vote

↳ La délégation de signature est votée à l'unanimité par les 17 membres présents

- **Conventions**

Mme D'Isidoro présente 4 conventions :

1. CONVENTION DE GROUPEMENT COMPTABLE – EXERCICE 2019

Mme Broigniez, agent comptable, apporte quelques précisions : 5 collèges rattachés à l'agence comptable du lycée professionnel Jean Monnet de La Fère - Montant de la prise en charge des élèves : 1€ par élève externe et 2€ par élève DP soit un total de 479 € pour le collège de Saint-Gobain (servant aux photocopies, compte financier, etc.)

- CONVENTION ENTRE LE COLLEGE DE SAINT-GOBAIN et le LYCEE DE L'AMEUBLEMENT DE SAINT-QUENTIN dans le cadre de la 4^{ème} expérimentale. Modalités d'accueil des collégiens au lycée à l'occasion de la réalisation des projets qui seront réalisés pour l'année scolaire 2018-2019

2 CONVENTIONS DE PRINCIPE POUR LE PRET DE VEHICULE : collège Joliot Curie de Tergnier et collège Marie de Luxembourg de La Fère – prêt du minibus pour transporter les 6 élèves engagés dans le projet « Sciences Po - Lille » : 18 février 2019 : séance de travail à Sciences Po et journée de soutenance prévue en mai 2019

↳ L'autorisation de signature est votée à l'unanimité par les 17 membres présents

- **Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation de conventions, de contrats et de marchés**

Délégation pour la durée du CA.

Mme Broigniez apporte quelques explications sur les marchés à procédures adaptées :

- commandes de 0€ à 25000 € : mise en concurrence simplifiée : 3 devis
- commandes de 25001 € à 80 000 € (tous les voyages cumulés) : obligation de passer un marché public en les publiant.

↳ La délégation du CA au chef d'établissement est votée à l'unanimité par les 17 membres présents

- **Présentation des tarifs pratiqués au collège pour l'année scolaire**

Mme Fleury rappelle pour information les tarifs de la restauration, tarifs fixés par le Conseil Départemental. Augmentation de 0,05 cts.

Réponse à une question d'un parent d'élève concernant les repas non pris par les élèves DP lors du voyage au Futuroscope et de la semaine de stage d'observation : les repas déjà payés seront déduits de la prochaine facture. Pour le stage le collège fera une remise d'ordre.

Tarifs remplacement objets perdus ou dégradés :

- manuel perdu : remboursé au prix d'achat d'un manuel neuf
- manuel détérioré : tarif dégressif en fonction de la date d'achat (1 an = 50 % de son prix d'achat, 2 ans = 40 %, etc... , plus de 4 ans = 2 €)
- carnet de correspondance : détérioré ou perdu : 2 €
- badge de cantine : détérioré ou perdu : 8 €

Réponses aux questions des parents d'élèves au sujet de la restauration :

Les badges sont utiles pour faire le suivi quotidien des élèves. Le temps de repas des élèves n'est pas limité. Tant que le plateau repas n'est pas consommé les élèves restent au réfectoire. Le collège travaille sur l'analyse des déchets alimentaire et la lutte contre le gaspillage en collaboration avec le Conseil départemental. Le retour des données positionne le collège nettement en dessous de la moyenne en matière de production de déchets alimentaires. Des petites variations peuvent intervenir entre le menu annoncé et le menu servi : entrées, desserts. La plupart du temps ces variations sont liées à des problèmes de livraison. Par contre les élèves ont toujours : entrée, plat principal, fromage, dessert. Il arrive aussi que, pour éviter de jeter des produits frais, 2 entrées ou 2 desserts (dont 1 fruit) soient proposés aux élèves. Pour rappel les collégiens se présentent au self avant les élèves de primaire.

Les questions relatives à la restauration étant épuisées les tarifs sont mis au vote.

↳ Les tarifs sont adoptés à l'unanimité par les 17 membres présents

- **Taux de contribution des usagers du SRH** aux charges de fonctionnement

Le taux fixé est de 10% des recettes de la restauration (pour eau, gaz, électricité, produits d'entretien)

↳ Le taux de reversement du SRH au service ALO est voté à l'unanimité par les 17 membres présents

- **Autorisation de recruter**

La Principale sollicite l'autorisation de recruter, en fonction des besoins en cours d'année des personnels de droit public ou de droit privé :

AED, AED-AVS

CUI, services civiques

↳ Les membres du CA autorisent le recrutement à l'unanimité par les 17 membres présents

- **Fonds social**

Présentation de la Charte Fonds sociaux. Mme D'Isidoro présente les 2 aides possibles aux familles confrontées à des difficultés (aides spécifiques et exceptionnelles). Ces aides sont attribuées en fonction du quotient familial.

Barème indicatif :

- 0 à 6, 10 € = aide 90 %
- 6,11 € à 9,15 € = aide 75 %
- 9,16 à 12,20 € = aide 55 %
- 12,21 à 15 € = aide 35 %

Pour information : 2017-2018 : 16 familles ont été aidées pour un montant total de 3489,95 €

Mise au vote du barème régissant l'attribution des fonds sociaux

↳ Le barème est adopté à l'unanimité par les 17 membres présents

X. PRESENTATION DU BUDGET 2019

Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2019 :

- Dotation globale de fonctionnement du Conseil Départemental
- Subventions de l'Etat (BOP 141 et 230) et Bourses nationales

Rappel des grands principes : ensemble des recettes et des dépenses évaluées avec sincérité

Pour 2019 il est prévu un prélèvement sur fonds de roulement de 37741,54 € afin d'équilibrer pour la section fonctionnement les prévisions de recettes et les prévisions de dépenses.

Présentation du service général : activités pédagogiques, vie de l'élève, ALO

Présentation du service spécial : SRH - Les recettes ont été surévaluées (enquête effectifs). De ce fait les montants ne sont pas réalisables. Un courrier sera adressé prochainement au Conseil départemental afin d'obtenir une subvention complémentaire. Cette subvention sera utilisée, en fonction de son montant, à l'achat de casiers destinés aux élèves afin de diminuer le poids des cartables.

Mme Broigniez apporte les explications nécessaires. Concernant la gestion comptable il est nécessaire que le collège s'engage dans des procédures rigoureuses et apporte un soin particulier dans la lisibilité des comptes.

Les questions relatives au budget étant épuisées le montant du budget est mis au vote.

↳ Le volume du budget est voté à l'unanimité par les 17 membres présents

XI. Questions et informations diverses

Transports scolaires : des problèmes réguliers sont signalés auprès des transporteurs depuis la rentrée scolaires

Préparation rentrée 2019 : il faudra veiller aux effectifs sur le futur niveau 3^{ème}

Vie de l'établissement : rappel de quelques dates :

- Samedi 1^{er} décembre 2018 : participation du collège au marché de Noël
- Jeudi 21 mars 2019 : dans le cadre de la classe expérimentale le collège organisera un forum des métiers de la nature, du développement durable et des arts en collaboration avec ses partenaires
- Samedi 27 avril : opération portes ouvertes

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Principale remercie les membres du conseil d'administration.

La séance est levée à 20h55

La secrétaire de séance

La Principale

Mme Caroline BAUER

Mme Christine D'ISIDORO